



134/2026

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature
M. Arnaud Rollin, 4^{ème} adjoint au Maire****Le Maire de la Ville de Kingersheim**

Le 27 mars 2026

- Vu l'article L 2122 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant le nombre des Adjointes au maire,
- Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 élisant le Maire et les adjoints et fixant les délégations aux adjoints

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice de Monsieur **Arnaud Rollin**, 4^{ème} Adjoint en charge de l'aménagement urbain et du patrimoine pour une ville durable.

ARRETE

Article 1 – Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur **Arnaud Rollin**, 4^{ème} adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- **Urbanisme** : toute question relative l'urbanisme dont notamment :
 - Autorisations de droit des sols,
 - Déclaration d'intention d'aliéné,
 - PV d'arpentage,
 - Relations avec les aménageurs privés,
 - Certificats, attestations et formulares divers,
 - Correspondance courante.
- **Affichage publicitaire** : toute question relative à l'affichage publicitaire dont notamment :
 - Règlement local sur la publicité extérieure,
 - Taxe sur la publicité extérieure,
 - Autorisation d'installation.
- **Voirie, mobilités et éclairage public** : toute question relative aux moyens de mobilité dont notamment :
 - Transports en commun,
 - Schémas de circulation,
 - L'accessibilité des voiries communales.



- **Patrimoine** : toute question relative au patrimoine de la collectivité dont notamment :
 - L'entretien, l'amélioration et la construction des bâtiments communaux,
 - L'accessibilité des bâtiments communaux (en lien avec la 7^{ème} adjointe).
- **Les énergies** : toute question relative à l'eau et aux énergie dont notamment :
 - L'optimisation des consommations des fluides de la collectivité.
- **Espaces naturels** : en lien avec la 3^{ème} adjointe au Maire, toute question relative aux espaces naturels dont notamment :
 - Les aspects de nature en ville,
 - Les questions relative au Dollerbaechlein,
 - Les questions en lien avec la gestion des forêts,
 - Les questions sur les étangs et les zones humides,
 - Les questions concernant l'agriculture,
 - Les éléments et réalisations techniques,
 - A l'exception de la sensibilisation des publics.

Article 2 – La présente délégation est consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire lui rendra compte, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 – La présente délégation prendra effet à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification ou de la publication dans les conditions réglementaires habituelles. Le Tribunal administratif territorialement compétent peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions réglementaires habituelles, notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Le Service de Gestion Comptable
- Monsieur le Procureur de la République
- Service du Personnel,

Le Maire
signé
 Laurent Riche

Pour ampliation
 Le Maire



Arrêté notifié le : 3 0 MARS 2026

Signature de l'intéressé :
Arnaud Rollin